



Contacts :

+ Rapide : par courriel depuis Ameli Pro sur ameli.fr

Par tél : 03 80 59 37 59 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or - CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 18 MAI 2018

REFERENCE : CONTROLE CIBLE

Anomalies de facturation chez les infirmiers

Un contrôle ciblé portant sur 750 feuilles de soins émises par des infirmiers a été réalisé en fin d'année 2017.

Un tiers des factures sont concernées par une anomalie :

- 18 % des factures présentent une anomalie avec incidence financière pour un montant global de 10 625.94 €
- 15 % présentent des anomalies sans incidence financière.

Nous attirons l'attention de chaque professionnel sur les résultats de ce contrôle et appelons chacun à une vigilance accrue sur la qualité de la facturation transmise

Les anomalies avec incidence financière

Les principaux motifs sont :

- Facturation de soins non remboursables (pilulier : préparation et distribution de médicaments hors patients traités pour maladies psychiatriques, bas de contention, prise de tension, collyres...).
- Non-respect de la prescription : durée, nombre de passage, cotation erronée, surfacturation ou sur-cotation d'actes.
- Absence de demande d'accord préalable au-delà du 1^{er} mois pour les patients présentant des troubles psychiatriques ou cognitifs.
- Lors de plusieurs actes durant la même séance, l'acte du coefficient le plus important est seul inscrit avec son coefficient propre ; le deuxième est noté à 50% de son coefficient et les suivants ne donnent pas lieu à honoraires.

Les anomalies sans incidence financière

Les principaux motifs sont :

- Rajout manuscrit sur la prescription initiale.
- Lors de renouvellement de prescription, si la durée des soins de la première prescription n'est pas terminée, facturer avec la nouvelle prescription si soins identiques.
- Erreur de saisie lors de la facturation : numéro prescripteur, date de la prescription.



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr

La santé progresse avec vous

Directeur de la publication : Yvan Petraszko
Rédaction : Sous-direction professionnels de santé / établissements
Cpam de la Côte-d'Or – CS 34548 – 21045 Dijon Cedex

